

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, Mme MALASSIGNE, M. PATRY

Secrétaire de séance : Mme MALASSIGNE.

Absent : M. BEREAU.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

1/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal unanime approuve le compte de gestion 2014, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	208 995,74	342 272,91
Excédent		133 277,17
Section d'Investissement	85 894,33	72 952,28
Déficit	27 011,62	

2/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PRESBYTERE

Le Conseil municipal unanime approuve le compte de gestion 2014, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 137,59	15 842,14
Excédent		13 704,55
Section d'Investissement	15 138,38	4 941,01
Déficit	10 197,37	

3/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 présenté par le maire, qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	208 995,74	342 272,91
Excédent		133 277,17
Section d'Investissement	85 894,33	72 952,28
Déficit	27 011,62	

4/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PRESBYTERE

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 présenté par le maire, qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 137,59	15 842,14
Excédent		13 704,55
Section d'Investissement	15 138,38	4 941,01
Déficit	10 197,37	

5/VOTE DES TAXES 2015

Le Conseil Municipal fixe le taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2015

Taxe d'habitation	19.08 %	produit	66 837 €
Taxe foncière bâti	15.16 %	produit	32 170 €
Taxe foncière non bâti	36.63 %	produit	22 527 €
CFE	16.58 %	produit	3 283 €

Le produit assuré sera de 124 817 €.

6/ADHESION DE LA CDC DU PERCHE ET DE LA CDC DU PERCHE THIRONNAIS EN SUBSTITUTION DES COMMUNES

Monsieur le Maire indique que, la Communauté de communes du Perche par délibération du 09/07/2014 et la Communauté de communes du Perche Thironnais par délibération du 17/11/2014 demandent leur adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure et Loir en lieu et place des Communes membres des deux Communautés de communes (adhésion et participation aux actions du SIAP).

Le Conseil Municipal unanime vote pour l'adhésion au syndicat des deux Communautés de Communes.

Conformément aux articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal unanime fixe à huit, le nombre de membres au CCAS.

Mme MORAND Joëlle,
Mme DE HAYNIN Florence,
Mme MALASSIGNE Mathilde,
Mme BROTHELANDE Murielle,

Conseillers Municipaux sont élus à l'unanimité membres au CCAS.

TRAVAUX

Eglise

La mairie a reçu les dossiers finalisés de la part de Mr SEMICHON, l'architecte en charge des travaux, et transmettra les dossiers de demande de travaux aux services compétents.

Mairie

Les travaux sont en cours, la plomberie et l'électricité seront terminées fin mars.

Choix des chemins à entretenir

- La Houdémerie (sous réserve que la commune d'Argenvilliers accepte de prendre la moitié du coût subventions déduites)
- Bure (partiellement)
- La galésièrre

Soit un total estimatif de 22 700€ HT.

La demande de subvention auprès du FDAIC a été envoyée et un appel d'offre sera fait.

DIVERS

Temps de travail des employés communaux

Philippe COTE COLISSON va reprendre la tournée d'Authon du Perche (sous contrat avec la CDC) pour 640 heures de travail sur 1800 heures. Afin de

compenser cette perte d'effectif sur la commune, la mairie doit donc prévoir l'embauche d'une autre personne à temps partiel.

Réflexion sur la vente du terrain de la Gare

Le conseil décide de mettre en œuvre des démarches afin de vendre les terrains auprès de la gare.

SIRP

Budget primitif voté à 95 051€

La classe de Trizay sera transférée à Vichères à la rentrée 2015, il faudra donc assurer un deuxième service de cantine. Une nouvelle personne doit donc être embauchée par le SIRP pour la coupure de midi.

La participation de la commune sera de 20 400€ au lieu de 19 200€.

SIAP

Une personne va être embauchée pour redynamiser la zone de Luigny.

ÉCOULEMENT A LA VOVE

Suite à la demande de Monsieur MONCHATRE pour l'amélioration de l'écoulement dans le fossé, le conseil municipal a contacté le Conseil Général qui a la charge de cette intervention. Le conseil général remplacera la buse d'écoulement qui traverse la route mais ne peut intervenir dans le fossé, l'eau étant polluée par les égouts des maisons en amont.

EPIC

Le nouveau local est en cours de restauration.

Des économies doivent être faites : PERCHEVAL ne durera que 2 jours et le marché nocturne sera supprimé.

La séance est levée à 23h15